



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Prévoyance

Taux de cotisation

CCN des Entreprises de services à la personne (Brochure n° 3370 - IDCC 3127)

Personnel non cadre

En vigueur en 2025

Garanties

Décès toutes causes du participant	Tranche 1	Tranche 2
Décès - Invalidité absolue et définitive	0,23 %	0,23 %
Frais d'obsèques	0,01 %	0,01 %
Rente éducation Ocirp	0,11 %	0,11 %
Invalidité permanente	0,45 %	0,71 %
Sous total	0,80 %	1,06 %
Reprise du passif	0,10 %	0,10 %
Total	0,90 %	1,16 %

Tranche 1 : partie de salaire brut limité au plafond de la Sécurité sociale.

Tranche 2 : partie de salaire brut comprise entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.